



Le SCoT du Pays de Brest

Fort d'un premier schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé en 2011, les élus du Pôle métropolitain du Pays de Brest ont décidé d'engager une révision de ce document en décembre 2014, afin de le rendre compatible ce SCoT avec les lois Grenelle II et la loi ALUR et ainsi être plus ambitieux dans les domaines de l'environnement et de la réduction de la consommation de foncier.

La révision du SCoT du Pays de Brest a été approuvée par le comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest le 19 décembre 2018. Il est exécutoire depuis le 20 février 2019.

Le SCoT est consultable sur le site internet du Pays de Brest : www.pays-de-brest.fr

Le projet a été soumis à enquête publique en juin 2018. Le rapport ainsi que l'avis de la commission d'enquête sont consultables à cette adresse : <https://www.registredemat.fr/scot-pays-de-brest/rapport> et téléchargeables ci-dessous :

- > [Rapport d'enquête](#)
- > [Annexes](#)
- > [Conclusions et avis](#)

Dernière mise à jour le : **14 août 2019**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :
Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

Mentions légales

✓ OK, tout accepter

Personnaliser